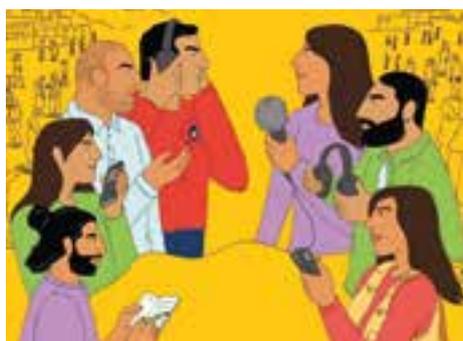


L'ESSENTIEL 2023

UNE ANNÉE D'ACTIONS
& L'ESSENTIEL DES COMPTES



ACAT
france

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

VEILLEZ !

QUELQUES MOTS SUR L'ACAT-FRANCE

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux en ce moment même, dans la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Ensemble, elles ont fondé l'ACAT, une ONG qui mobilise des chrétiens de toutes confessions et des personnes engagées pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

NOTRE FORCE

- 25 500 membres (adhérents et donateurs)
- 222 groupes agissant en France
- 51 997 abonnés reçoivent les informations via le site Internet de l'ACAT-France parmi eux 49 171 reçoivent la newsletter mensuelle.
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Prier en soutien aux victimes
- Assister les victimes et leurs familles

L'année 2023 a été marquée par l'installation de la guerre aux frontières de l'Europe. Pourtant, des lueurs d'espoir continuent de renouveler l'engagement des salariés, des bénévoles, des sympathisants et des donateurs.

Au plus fort du traumatisme que représentait le siège de la ville, une question est adressée au prophète Isaïe : « Veilleur, où en est la nuit ? ». Comment ne pas reconnaître dans cette interpellation nos interrogations, à la fois collectives et intimes, d'hier et d'aujourd'hui ? La nuit des atteintes à la dignité des migrants, des détenus entassés dans des cellules exigües, la nuit des égoïsmes nationaux qui obscurcissent les lumières de principes républicains que nous pensions ancrés dans une tradition démocratique solide. Cette nuit est-elle la destinée de nos vies, de notre monde et de notre histoire, ou n'est-elle que le prélude à l'aurore ?

Les pages qui suivent apportent un début de réponse : la lumière n'a pas disparu. Nous en décelons des lueurs dans les résultats de nos luttes aux côtés de prisonniers d'opinion partout dans le monde, aux côtés de défenseurs des droits et de victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans nos victoires et nos échecs. Les libérations de Paul Rusesabagina au Rwanda et du défenseur Mohamed El-Baker en Egypte montrent qu'il est possible de faire prévaloir le droit et la justice. Même si la route reste longue pour les prisonniers du groupe de Gdeim Izik, qui continuent d'être emprisonnés, malgré la constatation par le groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies de violations flagrantes des règles du droit à un procès équitable, et d'aveux obtenus sous la torture.

SOUTENIR DES VICTIMES SANS CONSIDÉRATION

C'est grâce au professionnalisme des salariés du secrétariat national, au travail militant de ses membres et sympathisants en régions, mais aussi à la fidélité et à la générosité de ses

donateurs, que l'ACAT-France peut persévérer dans la lutte contre l'impunité et les disparitions forcées, que ce soit en Argentine, en Colombie, au Mexique, au Sri Lanka ou encore au Burundi. Le seul fait que le nom de ces victimes continue d'être prononcé, d'être publié, est déjà une victoire contre l'oubli, objectif recherché par des gouvernements avant tout soucieux de faire taire leurs opposants. Ces prises de position en faveur de victimes et à propos de pays qui ne défraient pas la chronique sont d'autant plus importantes qu'elles sont modestes et restent le plus souvent isolées, faute de relais dans les grands médias : c'est l'honneur de l'ACAT-France d'apporter son soutien à des victimes sans considération non seulement de leur religion ou de leur nationalité, mais aussi de leur notoriété. Seule est prise en compte, la nécessité de crier, de dénoncer les atteintes à la dignité de notre commune humanité.

Nous assumons ce refus de catégoriser les victimes, même si cela nous expose à un risque d'incompréhension. Notre dénonciation immédiate de l'attaque terroriste dont furent victimes plus d'un million de civils israéliens soumis à des atrocités sans nom le 7 octobre 2023, du scandale de l'utilisation d'otages civils comme arme de guerre, et notre affirmation du droit qu'a l'État d'Israël à se défendre pour assurer la protection de sa population, ne nous a pas empêchés de dénoncer les crimes de guerre commis par le même État sur la population de la bande de Gaza. Pour odieux qu'ils aient été, les crimes commis le 7 octobre ne l'autorisait pas à priver d'eau, de nourriture, ni à soumettre à des bombardements incessants plus de deux millions de personnes prises au piège, enfermées dans une prison à ciel ouvert, au prétexte de leur proximité géographique avec le Hamas.

FRANCE : UN USAGE DÉVOYÉ DE LA FORCE

Cette indépendance nous a amenés à dénoncer la gestion répressive des mouvements sociaux contestataires qui a caractérisé l'année 2023 en France. Dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) dont notre pays faisait l'objet de la part du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'ACAT-France a rédigé un rapport sur cet usage dévoyé de la force. Notre revendication d'une police au service de la protection des citoyens, dont l'usage doit toujours être légitime et proportionné, nous a conduits à engager avec succès une action en justice pour obliger l'État français à permettre une identification effective et en toutes circonstances des agents des forces de l'ordre, préliminaire obligatoire à un contrôle et à d'éventuelles sanctions en cas d'infractions dûment constatées.

LE SCANDALE DE LA SURPOPULATION CARCÉRALE

Pour mobiliser le réseau de ses militants et sympathisants, l'ACAT-France se fonde sur le triptyque « informer-comprendre-agir » en utilisant de plus en plus les outils numériques au service de l'éducation aux droits de l'Homme. C'est ainsi, notamment, qu'a été organisé avec succès un cycle de trois visio-conférences sur le scandale de la surpopulation carcérale en France, en interrogeant le « sens de la peine » et l'assimilation communément partagée entre sanction et prison, au mépris de l'éventail des alternatives à l'emprisonnement existant dans notre code de procédure pénale, peu ou pas utilisé.

Fondée en 1974 sur la conviction que la fraternité est inhérente au message évangélique dont témoignent les chrétiens de toutes confessions, l'ACAT-France met chaque année en action une solidarité active avec les plus démunis que sont les personnes torturées, privées de dignité et injustement emprisonnées. S'il a fallu attendre 2018 pour que le Conseil Constitutionnel reconnaisse une valeur constitutionnelle au principe de fraternité contenue dans la devise de notre république, nous pouvons affirmer que nous pratiquons depuis 50 ans une « fraternité active » que nous fêterons tout au long de cette année 2024 et plus particulièrement les 6 et 7 décembre à Paris.

« Oracle de Duma. Vers moi on crie depuis Séir : « Veilleur, où en est la nuit ? Veilleur, où en est la nuit ? » Le veilleur répond : « le matin vient, puis encore la nuit. Si vous voulez interroger, interrogez ! Revenez ! Venez ! » (Isaïe 21, 11-12).



Yves ROLLAND, président de l'ACAT-France

QUELQUES VICTOIRES EN 2023

L'ACAT-France se mobilise avec les sociétés civiles pour la défense des droits humains et pour celles et ceux qui les défendent.

LE PARLEMENT EUROPÉEN VOTE UNE RÉOLUTION SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

En janvier, le Parlement européen a adopté une résolution appelant au respect de la liberté d'expression et de la presse, en dénonçant le sort de journalistes marocains en détention, comme Omar Radi, Soulaymane Raissouni et Taoufik Bouachrine.



LA JUSTICE AUDITIONNE LES VICTIMES DU RÉGIME ALPHA CONDÉ

Durant la présidence Condé (2011 à 2020) 200 personnes ont été tuées lors de manifestations. En 2022, des poursuites ont été engagées contre l'ex-Président guinéen et 26 responsables, les accusant d'« assassinats, actes de torture et enlèvements ». Les auditions des victimes ont débuté en janvier.

LIBÉRATION DE PAUL RUSESABAGINA

L'opposant rwandais a été libéré en vertu d'un accord conclu entre les gouvernements américain et rwandais avec l'aide du Qatar. Condamné à 25 ans de prison pour « terrorisme » en 2021, il vivait en exil depuis 1996. Il avait été arrêté en 2020 à Kigali à la descente d'un avion dont la destination devait être le Burundi.



2023

19 JAN.

20 JAN.

25 MARS

L'UE SANCTIONNE DES RESPONSABLES DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

L'Union européenne a imposé des sanctions à sept ressortissants de la République démocratique du Congo, un citoyen du Rwanda et un ressortissant de Tanzanie pour « des actes constitutifs de graves violations et atteintes aux droits humains » dans l'est de la RDC. Ces individus sont des leaders de groupes armés.



LE DÉFENSEUR MOHAMED EL-BAKER LIBÉRÉ

Détenu depuis 2019, l'avocat égyptien El-Baker a été libéré après la publication d'un décret présidentiel le gracieux. Cette libération intervient le jour de ses 43 ans, qu'il a pu fêter avec son épouse Neama Hisham, active pour obtenir sa libération.



DES RESPONSABLES EN PRISON

Cinq anciens agents du Renseignement ont été placés en prison de façon provisoire pour la détention et la torture de Zelmar Michelini et Héctor Gutiérrez Ruiz, assassinés en Argentine en 1976. Ils ont été jugés responsables de l'enlèvement et de la torture de 120 personnes, de 23 homicides et de l'enlèvement de cinq enfants de moins de 10 ans.

ABROGATION DE LA PEINE DE MORT OBLIGATOIRE

Désormais, en Malaisie, la loi supprime la peine de mort obligatoire pour 12 infractions sur les 33 pour lesquelles elle est prévue, y compris le trafic de drogue, le meurtre, la trahison et le terrorisme.

28 JUIL.

20 JUILLET

AVRIL

11 AVRIL

30 AOÛT

3 OCTOBRE

11 OCTOBRE

NOVEMBRE

NOVEMBRE

GRÂCE PRÉSIDENTIELLE POUR 11 DÉTENUS

Le Président vietnamien, Vo Tan Thuong, a publié une décision annonçant que les condamnations à mort de 11 détenus étaient commuées en emprisonnement à vie. Cette décision intervient sur des propositions faites par la Cour suprême, le procureur général et le président du cabinet présidentiel.

ABDULHADI AL-KHAWAJA ET SES CODÉTENUS OBTIENNENT UNE AMÉLIORATION DE LEURS CONDITIONS DE DÉTENTION

Le défenseur bahreïni Abdulhadi al-Khawaja et ses codétenus ont réussi à obtenir une amélioration de leurs conditions de détention. Abdulhadi al-Khawaja est toujours détenu et sa fille Maryam al-Khawaja n'a pas été autorisée à embarquer à Londres pour un vol à destination de Bahreïn le 15 septembre, alors qu'elle souhaitait rendre visite à son père.



LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉTENTION DEMANDE LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS DE GDEIM IZIK

Dans un avis, le groupe de travail sur la Détention arbitraire des Nations unies exhorte le Maroc à la libération des prisonniers du groupe de Gdeim Izik. Il a mis en lumière des violations flagrantes, le refus d'accès à des avocats, des aveux obtenus sous la torture et le manque d'impartialité et de la cour. Il a conclu que ces individus ont été arbitrairement privés de leur liberté depuis leur arrestation en 2010.

L'ÉTAT CONDAMNÉ DANS LA MORT DE SHAOYAO LIU

La France a été condamnée pour « faute lourde » et devra verser 138 000 euros à la famille de Shaoyao Liu, tué par balle en 2017 lors d'une intervention de police. Si le policier auteur du tir a bénéficié d'un non-lieu au titre de la légitime défense, la justice civile a conclu que les agents de la brigade anticriminalité (BAC) auraient dû utiliser des armes non létales.

UN ANCIEN PRÉSIDENT DÉNONCÉ

Des familles de victimes et des organisations de défense des droits humains exigent une enquête sur la responsabilité pénale d'Álvaro Uribe, ancien Président colombien, pour les meurtres perpétrés entre 2002 et 2010. Elles demandent aux tribunaux argentins d'enquêter sur sa responsabilité dans 6 112 meurtres et disparitions.

COMMENT L'ACAT AGIT

PREMIÈRE ÉTAPE : ANALYSER, ENQUÊTER, DOCUMENTER

Comment? Mener des enquêtes, recueillir des témoignages, rassembler des ressources documentaires, publier des rapports...

À travers ses 25 500 membres, ses 222 groupes locaux agissant dans toute la France, ses militants individuels, ses professionnels, l'ACAT-France...



MÉDIATISE LA QUESTION

Comment?

Par des communiqués de presse, des interviews, des tribunes et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LA POPULATION

Comment?

Par des conférences, des débats, des projections, des articles, des actions coup de poing et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LES ÉGLISES

Comment?

Par des interventions, des rencontres, des publications, la Nuit des Veilleurs.



MOBILISE SES RÉSEAUX

Qui?

La Fédération internationale des ACAT, les ONG partenaires en France et dans le monde.



PROTÈGE DES VICTIMES

Comment?

Par la défense du droit d'asile, l'accompagnement individuel...



MÈNE DES ACTIONS EN JUSTICE

Comment?

En documentant les cas, en déposant plainte, en témoignant...



SOLLICITE LES INSTITUTIONS QUI DÉFENDENT LES DROITS

Qui?

Le Comité contre la torture des Nations unies (CAT), la Défenseure des droits, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), etc.



AGIT AUPRÈS DES AUTORITÉS

Qui?

Les présidents de la République, les ministères des Affaires étrangères, les institutions locales, etc.

EN 2023

107 personnes victimes sont accompagnées par l'ACAT-France parmi elles:

- 44 en Amérique du Nord et en Amérique Latine
- 24 en Afrique subsaharienne
- 21 en Afrique du Nord et au Moyen Orient
- 18 en Asie

LE GRAND PUBLIC EST TOUCHÉ

LES VICTIMES SONT SOUTENUES DANS LEUR QUÊTE DE JUSTICE

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS, INTERNATIONAUX, EUROPÉENS ET FRANÇAIS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS

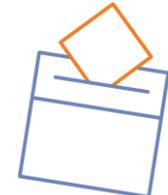
LES AUTORITÉS S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE

LES CITOYENS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS LOCALES ET NATIONALES POUR QU'ELLES S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE

Comment? Envoi de lettres, signature d'appels et de pétitions, rencontres avec les élus locaux, actions sur les réseaux sociaux.

LES AUTORITÉS AGISSENT POUR DÉFENDRE LES DROITS

Comment? En votant des lois, en soumettant des résolutions à l'ONU, en interpellant leurs homologues internationaux, etc.



JUSTICE EST RENDUE POUR LES VICTIMES



François Walter, président de la Fondation ACAT pour la dignité humaine, remet le prix Engel-du Tertre 2023 décerné à Prageeth Ekneligoda à son épouse, Sandya, le 7 décembre, à Paris.



DÉNONCER LES DISPARITIONS FORCÉES

Le 7 décembre, la Fondation Acat a remis son prix des droits humains Engel-du Tertre 2023 au journaliste sri lankais Prageeth Ekneligoda, enlevé par l'armée en 2010 et jamais réapparu. Menacée, son épouse Sandya réclame justice. La disparition forcée constitue une violation d'un ensemble de droits fondamentaux consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

« Prageeth était journaliste d'investigation et caricaturiste, explique Sandya, dans les locaux de l'ACAT-France. Il travaillait pour des journaux, des syndicats et des organisations de défense des droits humains. En tant que militant, il dénonçait le gouvernement alors que la guerre se terminait à peine. A travers ses caricatures, il était engagé en faveur du respect des droits humains. » Prageeth Ekneligoda critiquait la corruption, les fraudes, les irrégularités et les brutalités de la guerre civile entre les forces armées sri-lankaises et les Tigres tamouls sous la présidence Rajapaksa. « Lorsque quelqu'un est victime d'une disparition forcée, explique-t-elle, ce n'est pas seulement cette personne qui est enlevée, mais tous les membres de sa famille qui sont affectés pendant des années. L'un de mes deux enfants qui avait 12 ans en 2010, l'année de la disparition de Prageeth,

a donné des signes de dépression plusieurs années après. C'est terrible pour une mère. »

DISSIMULER LE SORT DES DISPARUS

Avec l'Argentine et le Mexique, le Sri Lanka est l'un des pays qui pratique le plus les disparitions forcées, même si les chiffres sont difficiles à estimer. On parle de disparition forcée lorsqu'une personne est arrêtée ou détenue, enlevée ou privée de toute autre forme de liberté par des agents de l'État ou assimilés, et que les autorités refusent de reconnaître cette privation de liberté ou dissimulent le sort de la personne disparue et le lieu où elle se trouve. Cette personne ne peut donc pas bénéficier de la protection de la loi.

UNE ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE INDISPENSABLE

La Colombie, le Gabon, l'Égypte, la Chine et le Burundi pratiquent, eux-aussi, les disparitions forcées. Dans ces pays, les familles sont désemparées et livrées à elles-mêmes. Il leur faut une assistance psychologique et financière, se rencontrer pour mieux s'organiser. Pour l'ACAT-France, la priorité, c'est de les aider à se mobiliser et à faire entendre leur voix.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

En 2016, le journaliste burundais Jean Bigirimana disparaissait après avoir été arrêté. Est-il encore vivant ? Sa famille et ses proches demeurent sans nouvelles. Il était parti pour rencontrer un informateur, Abel Ahishakiye, qui sera à son tour enlevé en août 2016. Plusieurs témoins affirment que les auteurs de l'enlèvement de Bigirimana seraient des agents en civil du Service national de renseignement (SNR). Le fait que le gouvernement burundais n'ait pas révélé ce qu'il est advenu du journaliste, ni présenté le moindre rapport d'enquête, est un affront aux principes de vérité, de justice et d'obligation de rendre des comptes.



En 2023, la première promotion des participants à l'action de sensibilisation contre la peine de mort à Lyon, avec, au centre, Denis Peloux, de l'ACAT Lyon.



DE NOUVEAUX OUTILS DE MOBILISATION CITOYENNE

Reconnue d'utilité publique l'ACAT-France informe son réseau et, au-delà, le grand public, via des outils sans cesse actualisés. L'association fonde son action sur celle de ses membres, chacun d'entre eux est appelé à agir.

Pour bien se mobiliser, le triptyque « informer, comprendre, agir » est utilisé depuis plus de trente ans en éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il vaut aussi pour l'éducation aux droits de l'Homme car ces fondamentaux permettent de mieux appréhender le monde : s'informer auprès de sources diversifiées sur le thème qui nous intéresse ; mieux en comprendre les enjeux, garder l'esprit critique, car rien n'est toujours blanc ou noir ; agir ensuite à bon escient.

DES VISIO-CONFÉRENCES POUR SENSIBILISER

L'ACAT-France organise régulièrement des visio-conférences ouvertes à tous les adhérents de l'association mais pas seulement, sur des sujets aussi variés que le programme de correspondance avec les condamnés à mort aux USA, la surpopulation carcérale en France, les atteintes aux droits humains dans les communautés chrétiennes et le phénomène d'emprise. Selon le sujet traité, le travail est mené

collégialement entre d'un côté, un groupe, une commission composés de bénévoles de l'ACAT-France et de l'autre, des membres de l'équipe salariée.

NOTRE CHAÎNE YOUTUBE POUR S'INFORMER

Le déroulé des visio-conférences donne la parole à des témoins, des spécialistes, et permet aux participants de poser les questions qu'ils souhaitent aux différents intervenants. Ces compétences en ligne comportent souvent 3 volets, durent à chaque fois 1h30, ont lieu en fin de journée pour que nos adhérents encore en activité puissent s'y inscrire. Elles sont enregistrées pour être écoutées en replay sur la chaîne Youtube de l'ACAT-France. Pour l'instant et selon les sujets, le nombre de participants varie de 50 à 150 inscrits, l'équivalent d'une belle salle de conférence « en présentiel ».

UN PROGRAMME POUR SOUTENIR LES CONDAMNÉS À MORT

Le paysage de l'administration carcérale aux Etats-Unis rend nécessaire une mise à jour des informations pour la correspondance avec les condamnés à mort. Les dernières versions des documents sont disponibles pour les correspondants engagés dans ce programme.

UN PARTENARIAT AVEC L'IDHL ET L'ECAM

13

étudiants formateurs pour 14 classes impliquées

500

élèves sensibilisés environ, sur 28 heures consacrées

Voici le bilan de la deuxième année de cette initiative mise en place par un partenariat entre l'ACAT-France, Ensemble Contre la Peine de Mort et l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon (IDHL). Le 23 mars 2024, l'action a été mise à l'honneur lors de la cérémonie de remise de diplômes de l'IDHL.

400

le nombre de correspondants engagés dans le programme pour soutenir les condamnés à mort



PLAIDOYER



SOUTIEN AUX VICTIMES

Bombardement sur un centre commercial dans la bande de Gaza, réplique Israélienne immédiate suite à l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 07 octobre.



DÉFENDRE LE DROIT À LA SÉCURITÉ DE CHACUN

L'ACAT-France a condamné fermement l'attaque à grande échelle lancée le 7 octobre 2023 par le Hamas contre Israël. Le peuple israélien a le droit légitime à se défendre. Pour autant, les menaces d'élimination de milliers de Palestiniens qu'Israël veut détruire sont contraires au droit international.

Le Bureau de l'ACAT-France insiste dans un communiqué de presse daté du 13 octobre : « En ce qu'il frappe sans distinction des personnes du seul fait qu'elles sont désignées comme membres d'une communauté déterminée, le terrorisme est injustifiable en tout lieu et en toutes circonstances. Chrétiens engagés, nos liens avec le judaïsme nous font d'autant plus ressentir et partager les souffrances causées par les attaques mortelles, aveugles, destructrices, du Hamas, et comprendre le désir d'Israël de se protéger de ces crimes. Si nous reconnaissons au peuple d'Israël un droit légitime à la sécurité, nous avons l'obligation de nous élever contre une politique qui consisterait à « éliminer » des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants décrits comme des « animaux » qu'il s'agirait de détruire, au seul prétexte de leur proximité géographique avec un mouvement terroriste dans ce qui est reconnu internationalement comme une immense prison à ciel ouvert. (...) Nous attendons des femmes et hommes politiques ainsi que des citoyennes et citoyens d'Israël qu'ils trouvent

la force de dépasser le désir de vengeance pour proposer une solution politique durable, seule perspective d'éradiquer un jour le terrorisme. »

POUR UNE CESSATION TOTALE DES HOSTILITÉS

Le déluge de bombes que la population subit constitue une torture à laquelle il est impératif de mettre fin. Dans une tribune rédigée par 15 organisations humanitaires parue dans le quotidien Libération le 18 décembre, l'ACAT-France interpelle le président de la République Emmanuel Macron et demande un cessez-le-feu à Gaza. « En cohérence avec la conférence internationale humanitaire pour la population civile de Gaza organisée le 9 novembre à Paris, nous vous appelons à assumer votre responsabilité de faire respecter le droit international humanitaire et protéger les vies civiles en exerçant toute la pression diplomatique de la France sur les parties au conflit, la communauté internationale ainsi que sur les Etats ayant le pouvoir d'imposer un cessez-le-feu. Pour respecter et faire respecter le droit international humanitaire, il faut un cessez-le-feu. Pour apporter de l'aide humanitaire, il faut un cessez-le-feu. Pour sauver des vies, il faut un cessez-le-feu. »

ARRÊT DES HUMILIATIONS

Depuis le 7 octobre, les forces armées et de sécurité israéliennes conduisent des raids durant lesquels des Palestiniens sont arrêtés, voire tués. L'appel à mobilisation de l'ACAT-France du 29 novembre adressé à Emmanuel Macron demande l'arrêt des violences et des humiliations en Cisjordanie et dans les prisons. Dans plusieurs cas, des soldats israéliens ont partagé des vidéos sur les réseaux sociaux de prisonniers en train d'être maltraités ou humiliés. La plupart du temps, les personnes appréhendées et interrogées sont libérées au bout de plusieurs heures de détention sans aucune inculpation. On compte également une recrudescence des attaques de colons contre des fermes et exploitations agricoles palestiniennes en Cisjordanie, visant à faire fuir les habitants, le plus souvent avec la complicité des forces armées israéliennes. Ainsi, plusieurs centaines de Palestiniens ont dû fuir leurs terres face aux violences des colons. Les conditions de détention des prisonniers palestiniens se sont grandement détériorées tandis que les violences et mauvais traitements ont augmenté.



PLAIDOYER



SENSIBILISATION

Photo d'un RIO sur uniforme, numéro à sept chiffres, qui permet d'identifier un policier ou un gendarme.



POUR UN MAINTIEN DE L'ORDRE RESPECTUEUX

L'ACAT-France s'intéresse aux questions d'usage disproportionné de la force par les policiers et les gendarmes et à l'impunité policière en la matière. Notre association poursuit un important travail d'enquête et de plaidoyer.

L'année 2023 a vu une gestion répressive des mouvements sociaux contestataires, contre la réforme des retraites, contre les « méga-bassines » de Sainte-Soline et les affrontements à la suite de la mort de Nahel. Forte de ses observations de terrain en matière d'usage de la force armée, l'ACAT-France a adressé, lors de l'Examen périodique universel (EPU) de la France un rapport de ses constats et recommandations : des agents usant de la force de façon disproportionnée ; la mobilisation d'agents non formés au maintien de l'ordre ; l'utilisation d'armes de guerre contre des manifestants pacifiques ; le manque d'indépendance des enquêtes. Le chemin des victimes de violences policières est un long parcours que l'impunité policière continue de complexifier.

AGIR CONTRE L'IMPUNITÉ

Après avoir été saisi par la LDH et l'ACAT-France, le Conseil d'État a reconnu des failles dans l'identification des forces de l'ordre, préjudiciables en cas de poursuites contre

un agent suspecté d'abus, et ordonné au ministère de l'Intérieur de revoir le numéro « RIO », ce fameux matricule jugé insuffisant. Attendue depuis un an après une fin de non-recevoir de la part du ministère, cette décision nous donne raison sur deux points : il reconnaît que le non-port du RIO est un phénomène d'ampleur malgré son caractère obligatoire et enjoint le ministère à faire assurer son respect par ses agents, et ordonne de rendre le RIO plus lisible. Des mesures simples qui contribueraient à renforcer l'État de droit et restaurer la relation entre la police et la population, abimée par un sentiment d'impunité auquel le non-port du RIO contribue largement.

SOUS LES PAVÉS, LES MOTS

L'ACAT-France s'est associée à l'éditeur de jeu Coco-Cherry et à la Ligue des droits de l'Homme (LDH) pour la sortie du jeu *On lâche rien !* Elle a contribué à la rédaction du livret *Sous les pavés, les mots*, qui donne des définitions utiles sur le maintien de l'ordre en France, ainsi que des pistes de réflexion qui ont vocation à lancer le débat parmi les joueurs. Un moyen ludique pour sensibiliser et dénoncer les atteintes faites aux droits humains dans le contexte des manifestations.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

En décembre, l'ACAT-France a demandé au ministère de l'Intérieur le suivi de 19 recommandations acceptées par le gouvernement lors du dernier EPU de la France. Entre indépendance des enquêtes, publicité des statistiques et respect des libertés fondamentales, l'ACAT-France va rester vigilante afin que ces principes soient appliqués et respectés par les forces de l'ordre et par leur hiérarchie. Il est nécessaire de dépasser la prétendue opposition entre droits humains et maintien de l'ordre. C'est la condition indispensable pour le plein respect de l'État de droit.



MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION

Photo de Nguy Thi Khanh publiée pour annoncer sa libération le 12 mai 2023.



AUX CÔTÉS DES PRISONNIERS D'OPINION

Un prisonnier d'opinion est une personne qui s'est fait emprisonner en raison de ses caractéristiques ou de ses convictions. L'ACAT-France se tient à leurs côtés dans la prière et dans l'action.

L'ACAT-France demande la libération de tous les prisonniers d'opinion et les prisonniers politiques, le respect de leurs droits à un procès équitable et des garanties contre tout risque d'abus contre leur dignité ou leur intégrité physique ou morale. Depuis sa création, L'ACAT-France constate que l'affluence d'une montagne de lettres est le moyen le plus efficace de faire pression sur certains décideurs politiques. L'ONG chrétienne mobilise régulièrement son réseau de militants grâce à des appels urgents pour intervenir en faveur des victimes de torture et des prisonniers d'opinion comme Jean-Rémy Yama et Nguy Thi Khanh.

DU CYBER HARCÈLEMENT...

Figure de la lutte contre le changement climatique, Nguy Thi Khanh avait été arrêtée au Vietnam en février 2022 puis condamnée à deux ans d'emprisonnement. Elle a été libérée plus tôt que prévu, en mai 2023. Nguy Thi Khanh était impliquée depuis 2008 dans un travail scientifique et de plaidoyer contre les centrales à charbon au Vietnam,

au profit d'énergies renouvelables. Avant même son arrestation, elle avait été exposée à un harcèlement et une surveillance de plus en plus durs de la part de ses opposants via des médias d'État et des campagnes de diffamation en ligne, pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression en prenant position en faveur des énergies renouvelables. Elle a ensuite fait l'objet d'un procès inéquitable. Après sa libération, elle a publié un message sur Facebook, soulignant le « bonheur infini » d'être de retour dans sa famille, de pouvoir « serrer dans ses bras des êtres chers, après seize mois d'isolement ». Elle a remercié « tous ceux qui ont partagé [sa situation] et [l']ont aidée personnellement et [sa] famille depuis un an et demi ».

...AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES INIQUES

Le syndicaliste gabonais Jean-Rémy Yama a quant à lui été libéré de prison en septembre, moins d'une semaine après le coup d'État ayant renversé Ali Bongo en août 2023, après des élections présidentielles une nouvelle fois frauduleuses. Le nouvel homme fort du Gabon, le général Brice Oligui Nguema avait pris l'engagement de libérer les prisonniers d'opinion. Pour l'ACAT-France, cette libération est un signe encourageant.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

2023 a marqué les 25 ans de partenariat entre la France et l'Inde. Cette amitié n'empêche pas les gouvernements d'États indiens d'arrêter arbitrairement des défenseurs pacifiques de l'environnement. Deux dirigeants du mouvement de protestation, Satyajit Chavan et Mahesh Chavan, ont été arrêtés par la police de Ratnagiri et placés en détention judiciaire en avril.



En 2021 déjà, le gouvernement avait arrêté l'activiste environnementale, Disha Ravi (ci-dessus), pour son soutien aux agriculteurs lors des manifestations contre la réforme de l'agriculture. L'ACAT-France se mobilise pour la protection des défenseurs de l'environnement en Inde.

FRANCE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION

Visuel de couverture de la brochure Idées reçues sur l'Asile, à télécharger sur le site internet de l'Acac-France.



DÉFENDRE ET PROTÉGER LE DROIT D'ASILE

L'ACAT-France refuse de fermer les yeux sur la tragédie de ceux qui demandent l'asile pour échapper à l'horreur et dénonce toute atteinte portée à ce devoir de protection et d'accueil de celui qui est en danger.

Le 1^{er} mai 2023 un groupe de travail du Conseil des droits de l'Homme s'est réuni pour l'Examen périodique universel de la France. L'occasion de partager le bilan de l'ACAT-France sur l'effectivité des droits humains en France.

DES PROCÉDURES D'ASILE TROP EXPÉDITIVES...

En avril 2018, Lors du dernier examen de la France, 13 États lui ont adressé des recommandations sur le respect des droits des demandeurs d'asile. Cela n'a pourtant pas empêché la France d'adopter, le 10 septembre 2018, l'une de ses plus dures réformes en matière de droits des étrangers. Présentée comme un texte équilibré entre fermeté et humanisme, elle a surtout permis d'accélérer davantage le traitement des demandes d'asile, au détriment des garanties procédurales et des conditions d'accueil dont doivent bénéficier les exilés pour être en mesure de faire valoir leurs craintes de persécutions en cas de retour dans leur pays d'origine. La plupart des demandeurs d'asile ont fui la

guerre ou de graves persécutions et ont besoin de temps pour se soigner, physiquement et psychologiquement, pour trouver un hébergement digne (seule la moitié est hébergée selon le dispositif dédié), mais aussi pour être informés et conseillés sur leurs droits.

...ET PAS ASSEZ PROTECTRICES

La France recourt aux procédures accélérées (46% des demandes en 2021), dont les délais sont encore plus courts, et prive certaines catégories de demandeurs d'asile de leur droit au séjour pendant l'examen de leur recours, en cas de rejet en première instance. Or le droit d'asile est un droit fondamental qui ne peut s'exercer dans l'urgence.

DÉCONSTRUISONS LES IDÉES REÇUES !

« L'asile est une faveur accordée par la France ». « La France est envahie de réfugiés ». Ces idées reçues véhiculent une conception infondée du droit d'asile. Dans sa collection « Idées reçues », l'ACAT-France édite en 2023 une brochure et bat en brèche 10 erreurs les plus répandues sur le droit d'asile.

AU CŒUR DE L'EXIL

Djamil, Bachira, Anastasiia, Farzana... L'ACAT-France a recueilli les témoignages des demandeurs d'asile ou de personnes qui, après une longue période d'attente et de crainte, ont fini pour obtenir une protection internationale. Il est important de comprendre ce qu'il s'est passé durant ce temps d'incertitude. Par exemple, Taiwo, venu du Nigéria, et installé à Rotterdam : « Dans les centres d'accueil, on s'ennuie et on se dispute, parce qu'on peur que les autorités nous renvoient. » Depuis 2020, l'ACAT-France a entrepris de documenter sur le long cours la mise en œuvre du droit d'asile au sein de l'Union européenne. La suspicion et la dissuasion sont devenues les maîtres-mots de l'application du droit.



MONDE



SOUTIEN AUX VICTIMES



SENSIBILISATION

La mobilisation doit se poursuivre pour que l'innocence de Yonny Ronay ci-contre.



AGIR POUR QUE CESSE L'IMPUNITÉ

Obtenir justice est crucial lorsque des victimes subissent de graves violations des droits humains. Savoir que les auteurs échappent à leur responsabilité est une violence supplémentaire. L'impératif de justice est indispensable à la garantie des droits humains. Focus sur l'Arménie et le Mexique.

Face aux violations des droits humains lors de l'attaque du Haut-Karabakh par l'armée azerbaïdjanaise en septembre, l'ACAT-France a réagi et interpellé les autorités européennes. 100 000 personnes ont été contraintes de fuir. Cette tragédie humanitaire est encore en cours, aux portes de l'Union européenne. L'Arménie est un pays de 3 millions d'habitants. L'arrivée brutale de 100 000 réfugiés représente une augmentation de la population de 3%. Une aide humanitaire d'urgence s'impose donc. Par ailleurs, il faut garantir l'intégrité territoriale de l'Arménie face à la volonté du président azerbaïdjanais Ilham Aliyev de créer un lien pérenne entre l'Azerbaïdjan et l'enclave du Nakhitchevan, coincée entre l'Iran, l'Arménie et la Turquie.

DES PREUVES FABRIQUÉES

Depuis 2006, le Mexique est le théâtre de violations des droits humains. Plusieurs états

connaissent une augmentation de la présence des groupes armés qui recourent à la violence pour exercer un contrôle social, politique, économique et territorial. Yonny Ronay a été condamné au Chiapas à une lourde peine de prison sur la base d'aveux obtenus sous la torture et de preuves fabriquées. Des certificats médicaux et des enquêtes attestent des tortures physiques et psychologiques utilisées pour le faire avouer et produire de fausses preuves contre lui. Plusieurs témoins ont affirmé que le jeune homme ne se trouvait pas à l'endroit où le meurtre dont il est accusé a été commis. Récemment, un juge a reconnu des irrégularités dans son procès pénal et a ordonné de le rétablir. Une nouvelle sentence en appel devra être émise, ce qui pourrait ouvrir la voie à sa libération. L'ACAT-France continue de se mobiliser pour la libération de Yonny Ronay.

Le cas de Yonny Ronay n'est qu'un exemple parmi d'autres de la production de fausses preuves par les autorités judiciaires au Chiapas. À défaut de mener une enquête diligente et d'établir une vérité juridique, les policiers forcent des aveux en faisant presque systématiquement usage de la torture.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

- 10 ans après le massacre de Rabaa, durant lequel plus de 1 000 personnes ont été tuées par les forces de sécurité, l'Égypte d'Abdel Fatah El-Sissi s'est enfoncée dans une inquiétante dérive autoritaire. Surveillance de masse, disparitions forcées, détentions arbitraires, procès inéquitable, condamnations à mort... tandis que ceux qui ont ordonné d'ouvrir le feu n'ont toujours pas répondu de leurs actes. En août, l'ACAT-France s'est joint à la commémoration collective et a demandé que les responsables soient enfin traduits en justice.
- Au Chiapas, Adrián Gómez Jiménez, Juan de la Cruz Ruíz, Abraham López Montejo et Germán López Montejo ont vécu un calvaire d'arrestations arbitraires, de tortures et d'années de privation injuste de liberté. Malgré leur libération, les victimes ne bénéficient pas d'une réparation intégrale et l'impunité demeure intacte pour les auteurs de ces crimes. Elles continuent de demander à la Commission d'État d'aide aux victimes (CEEAV) du Chiapas de s'acquitter de son devoir de réparation. Cependant, cet organisme refuse de reconnaître ces cinq anciens détenus comme des victimes.

MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



SOUTIEN AUX VICTIMES



DÉNONCER ET COMBATTRE TOUTES LES TORTURES

L'ACAT-France prend la défense de toutes les victimes de tortures et de mauvais traitements, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse, qu'elles soient des prisonniers d'opinion ou de droit commun, détenues par des États ou des entités non-étatiques, ayant commis ou non des actions répréhensibles. Focus sur la Chine, l'Arabie Saoudite et le Bahreïn.

Wu Xianle était proche du prédécesseur de Xi Jinping. Cela ne l'a pas empêché d'être ciblé par le régime actuel. Selon des proches de Wu Xianle avec lesquels l'ACAT-France a pu s'entretenir, son arrestation serait due à son orientation sexuelle. Ce motif d'arrestation est plausible, Xi Jinping ayant récemment initié une dynamique générale de répression envers la communauté LGBTQIA+ (Lesbiennes, Gay, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes, Asexuels et autres) dans son ensemble. Depuis, il est détenu et fait l'objet de torture. L'ACAT-France demande sa libération immédiate et sans condition.

HUIT MINEURS DANS LE COULOIR DE LA MORT

En Arabie saoudite, neuf jeunes hommes sont poursuivis par le régime et risquent d'être condamnés à mort, alors qu'ils étaient

mineurs au moment des faits. Parmi eux, Jalal Labad, Abdullah Al-Darzi, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj, Ali Jaafar Al-Mabioq, Jawad Qureiris, Ali Hassan Al-Subaiti et Mahdi Al-Mohsen (ci-dessus) sont issus de la minorité chiite. Ils sont poursuivis en raison de leur engagement politique et de leur participation à des manifestations contre le gouvernement.

MÂCHOIRE BRISÉE ET ARRÊT CARDIAQUE

Enfin, au Bahreïn, le défenseur Abdulhadi Al-Khawaja, figure majeure des droits humains connaît des problèmes cardiaques qui nécessiteraient des soins, ce que les autorités lui refusent. En avril 2011, à la suite de son arrestation, il avait dû subir une intervention chirurgicale pour sa mâchoire brisée. Durant son séjour à l'hôpital, il est resté les poignets menottés et les yeux bandés, tandis que ses gardiens le menaçaient d'abus sexuels et d'exécution. Selon des experts médicaux, Abdulhadi est sous la menace d'un arrêt cardiaque s'il n'est pas suivi par du personnel médical spécialisé. L'ACAT-France se mobilise pour demander justice pour Abdulhadi Al-Khawaja.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE



- Le numéro 51 (décembre 2023) de Abolition était consacré à la liberté de conscience et de religion dans le monde. Minorité musulmane Ouïghoure en Chine, minorité chrétienne copte en Egypte... Aucune confession n'échappe aux remises en cause du principe de tolérance qui constitue le fondement de la démocratie.
- En Asie, les pays sur lesquels l'ACAT-France est mobilisée figurent parmi ceux de la zone comptant le plus grand nombre de chrétiens. De nombreuses ONG dénoncent les persécutions dont ces derniers font l'objet.

MONDE



SENSIBILISATION



PLAIDOYER



SOUTIEN AUX VICTIMES

De gauche à droite :
Edinson Valencia et
Abencio Caicedo



SOLIDAIRES AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones continuent de subir la violence, la discrimination et la marginalisation, y compris des actes assimilables à de la torture et à des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Depuis plusieurs années, l'ACAT-France se mobilise pour demander la protection des défenseurs des droits humains appartenant aux communautés autochtones. Dans la plupart des cas, les membres de ces communautés défendent également l'environnement et leurs territoires, riches en ressources naturelles et disputés par différents acteurs en raison de leur grand potentiel économique.

L'Amérique latine est la région du monde la plus touchée par les attaques contre les peuples autochtones face à l'impact des projets d'extraction et du développement d'activités illégales. Ces communautés subissent de graves conséquences du conflit armé, et de la violence des groupes paramilitaires associés aux gouvernements locaux, qui cherchent à contrôler la région et à promouvoir des économies extractives au mépris de leurs droits. Dans le programme des Amériques, une priorité essentielle est de sensibiliser et de plaider contre les différentes formes de violence infligées à ces défenseurs en représailles à leur travail.

PRÉSERVATION DE LA CULTURE AFRO-DESCENDANTE

La disparition forcée est couramment utilisée pour intimider les défenseurs des droits humains dans les Amériques. C'est précisément le cas d'Abencio Caicedo et Edinson Valencia, disparus le 21 novembre 2021. Ces leaders de la communauté de Yurumanguí, en Colombie, étaient des figures emblématiques de la lutte pour l'environnement et la préservation de la culture afro-descendante de la région. Ils avaient résisté aux pressions exercées par des groupes armés cherchant à imposer des cultures illicites de coca et des activités minières illégales. De nombreuses voix se sont élevées pour exiger que les autorités entreprennent des actions pour les retrouver. Cependant, à ce jour, aucune piste n'a abouti.

TORTURE ET IMPUNITÉ POUR LES TZOTZILES AU CHIAPAS

La région du Chiapas, au Mexique, reste un environnement hostile pour les peuples autochtones. Les tzotziles sont victimes de cette réalité : ils ont été injustement condamnés à des peines de 20 à 75 ans de prison, après avoir subi des actes de torture les forçant à plaider coupable de crimes qu'ils n'avaient pas commis. Après une lutte acharnée pour prouver leur innocence, ils ont été libérés entre 2019 et 2022.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Lors du rassemblement régional de Lyon le 4 novembre 2023, la responsable de Programmes et de Plaidoyer des Amériques a présenté la conférence « Défenseurs de l'environnement en Amérique latine : héros dans l'ombre de la catastrophe écologique ». L'objectif était de sensibiliser les adhérents à la violence subie par ces groupes au Mexique et en Colombie. Une vidéo a été présentée avec les témoignages de deux femmes autochtones (ci-dessous, Marcelina Barranco López) qui luttent contre les dommages causés par les entreprises à l'environnement et aux droits des peuples autochtones dans les États mexicains de Puebla, Morelos et Tlaxcala.



FRANCE

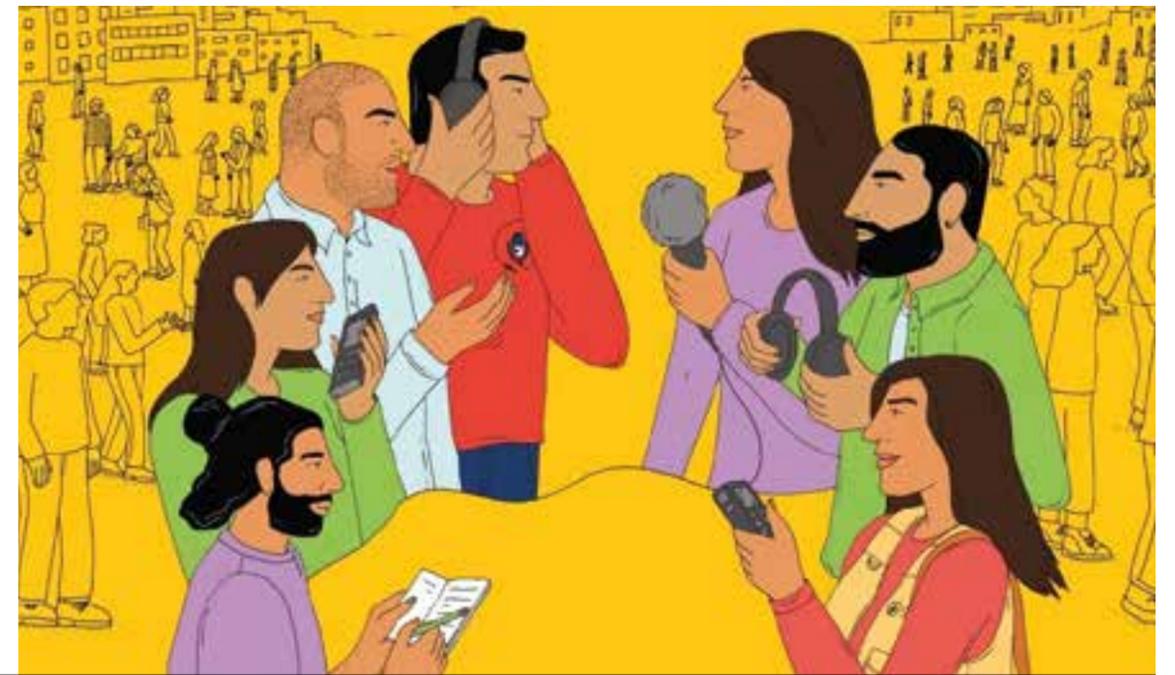


SENSIBILISATION



PRIÈRE

Extrait de l'affiche du film En toute liberté, une radio pour la paix



LA CULTURE ÉCLAIRE LES DROITS HUMAINS

La création artistique se fait le reflet des violations des droits. Le spectateur peut transformer son émotion en action, en prière, et sortir de sa passivité pour lutter contre l'indifférence.

En 2023, l'ACAT-France a soutenu deux films remarquables : *En toute liberté, une radio pour la paix*, de Xavier de Lausanne et *Sept hivers à Téhéran*, de Stefi Niedertzoll.

Le premier porte sur la reconstruction de l'Irak et de la Syrie après des années de guerre civile et d'intrusions terroristes. Comment une radio indépendante, Radio Al-Salam, fondée par la Guilde européenne du Raid, Radio sans frontières et l'Œuvre d'Orient, lutte contre les discriminations. Dans les pas de sept journalistes, venant de milieux religieux divers, le film démontre comment une radio peut servir la paix, la coexistence et le vivre-ensemble. Radio Al Salam est le média qui donne de la voix à ceux qui n'en ont plus.

IMAGES CLANDESTINES

Sept hivers à Téhéran est aussi un film documentaire qui aborde de nombreux mandats de l'ACAT-France : les aveux forcés sous la torture, la tenue d'un procès inique, la peine de mort. En 2007, à Téhéran, Reyhaneh Jabbari, une jeune femme de 19 ans, en situation de légitime défense, poignarde

un homme qui s'apprêtait à la violer. Elle est arrêtée et torturée. Elle est condamnée à être pendue. A partir d'images filmées clandestinement, le film montre le combat de sa famille pour tenter de la sauver. Reyhaneh Jabbari et Mahsa Amini sont deux jeunes femmes devenues les symboles de la lutte pour les droits des femmes en Iran.

DES PROJECTIONS POUR SENSIBILISER

En soutenant ces deux films, l'ACAT-France promeut l'éducation aux droits de l'Homme et donne les moyens aux adhérents de sensibiliser à ses combats. Des livrets d'accompagnement appuient les animateurs au moment des débats qui suivent les projections de films. Par ailleurs, l'ACAT-France possède une médiathèque, c'est-à-dire des œuvres co-produites, dont elle possède les droits de diffusion. La chaîne YouTube de l'ACAT-France est également un lieu privilégié pour trouver des interviews et des documentaires.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE



• Dans son numéro 30 (ci-dessus), *Humains* donne la parole à l'historienne et scénariste Marie Gloris-Vaiente. Elle utilise la bande dessinée, médium populaire, pour diffuser son combat pour l'abolition universelle de la peine de mort. « La bande dessinée, dit-elle, me permet de transmettre. »

• Le dossier du numéro 31 (octobre-novembre-décembre) de la revue *Humains* sur les abus de pouvoir a été illustré par Valentine Cuny-Le Callet. Engagée dans le programme de correspondance avec les détenus au Etats-Unis, elle a publié avec Renaldo McGirth, le roman graphique *Perpendiculaire au soleil*, lauréat du prix BD Fnac France-Inter 2023.

FRANCE



PRIÈRE



FORMATION



SENSIBILISATION

En 2023 le site internet de la Nuit des Veilleurs a fait peau neuve avec un nouveau visuel.



LA NUIT DES VEILLEURS 2023

Depuis 2006, ce sont plus de 180 défenseurs et défenseuses des droits qui ont été mis en valeur et soutenus par les membres ou des sympathisants de l'ACAT-France. En 2023, le thème était « Prier au cœur de l'action ».

La Nuit des Veilleurs 2023 a été un nouveau succès. D'abord, pour le nombre d'évènements organisés (182), pour les dons versés (1620€), pour le nombre de bougies allumées (222), et aussi pour les courriers de soutien et pour les bonnes nouvelles annoncées.

GRATITUDE ET MOBILISATION

2042 courriers ont été reçus à l'ACAT-France pour Floriane Irangabiye (Burundi) ainsi que pour Jean-Rémy Yama (Gabon). Nous avons pu vous donner, sans danger pour eux, les adresses auxquelles envoyer vos courriers de soutien à Kenia Hernandez (Mexique), Yonny Ronay (Mexique), Prageeth Eknaligoda (Sri Lanka), Nguy Thi Khanh (Vietnam). De la part des familles des victimes, l'organisation Europe-Saoudien pour les droits humains a exprimé leur gratitude pour la mobilisation lors de la Nuit des Veilleurs en faveur de Jalal, Abdullah, Yousef, Hassan, Ali Jaffar, Jawad, Ali Hassan et Mahdi - huit jeunes hommes condamnés à mort en Arabie saoudite. Dans un courriel adressé à

l'ACAT-France, une chercheuse de l'organisation affirme que les lettres ont été utilisées dans le cadre d'un « plaidoyer complet, d'abord pour les soutenir, et ensuite pour faire connaître au monde entier leurs histoires. »

TROIS BONNES NOUVELLES

Trois bonnes nouvelles nous sont parvenues : la libération de Nguy Thi Khanh, celle de Mohamed El Baker, avocat et défenseur des droits égyptien, soutenu depuis plusieurs années par les veilleurs de l'ACAT-France, et une amélioration des conditions de détention de Kenia Hernandez.

Quatre mois plus tard, en mission au Sri Lanka en octobre 2023, la responsable du plaidoyer pour l'Asie, Diane Fogelman, a eu l'occasion de rencontrer Sandya Eknaligoda, épouse de Prageeth Eknaligoda, qui a été soutenu lors de la Nuit des veilleurs. Sandya Eknaligoda a organisé une exposition chez elle en l'honneur de son époux et a inclus des courriers de la nuit des veilleurs.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

- Le 31 mai, dans une tribune parue dans le quotidien La Croix, le Président de l'ACAT-France et la vice-présidente catholique ont regretté que les évêques français n'aient pas repris les recommandations des groupes de travail créés après la Ciase, notamment concernant le cléralisme et ses excès. « La posture attentiste des évêques est source de désespoir, de souffrance et d'injustice pour les victimes » ont-ils écrit. Se taire et ne rien faire devant les atteintes à la dignité humaine, commises par des chrétiens, abîme l'Évangile et discrédite son témoignage.
- En novembre, à Paris, l'ACAT-France a participé aux rencontres du Centre évangélique. Depuis 1948, ces rencontres sont au service des personnes en responsabilité dans les Eglises chrétiennes en France ou travaillant dans des œuvres et des associations. C'est un lieu de réflexion et de visibilité. Plusieurs ateliers concernent des sujets théologiques, éthiques, sociologiques et pratiques sont proposés. A ces occasions, l'ACAT-France a pu présenter son mandat et son plaidoyer.

ESSENTIEL DES COMPTES 2023

Votre générosité Pour le droit d'être humain



Grâce à votre confiance, à votre fidélité philanthropique, nous continuons en toute indépendance à militer et surtout à agir pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, aux quatre coins du monde.

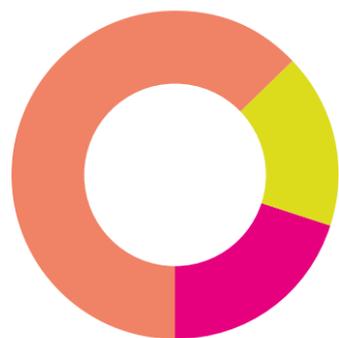
C'est parce que vous avez renouvelé votre soutien en 2023 que nous avons pu, entre autres, lancer un travail de plaidoyer en faveur d'un droit plus fondamental que jamais : le droit d'asile. Afin que tous les exilés forcés de fuir leur pays, la menace, la mort, la guerre, puissent trouver la protection et la paix, au nom de ce droit universel. Qu'ils soient afghans, ukrainiens, congolais, vietnamiens, iraniens...

Un grand merci car vos dons sont autant de messages d'espoir adressés aux victimes de l'enfer tortionnaire que d'encouragements pour les bénévoles et les permanents professionnels de l'ACAT-France, engagés au quotidien pour les droits humains, pour et aux côtés des victimes. **Sans vous, rien ne serait possible !**

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2022

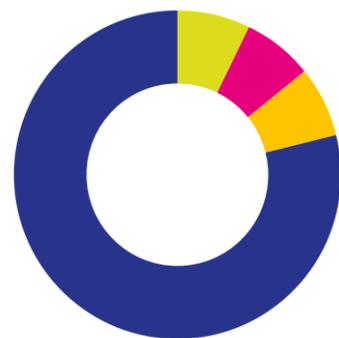
A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	2 450 123	2 450 123	3 552 795	3 552 795
2 - Produits non liés à la générosité du public	350 702		452 319	
3 - Subventions et autres concours public	14 732			
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	26 010			
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	2 841 567	2 450 123	4 005 114	3 552 795
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	2 238 114	1 947 627	2 152 608	1 825 231
2 - Frais de recherche de fonds	601 798	516 082	587 449	501 212
3 - Frais de fonctionnement	715 645	622 761	629 181	558 124
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	3 555 557	3 086 470	3 369 238	2 884 567
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-713 990	-636 347	635 876	668 228
B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	373 816	373 816	240 875	240 875
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	373 816	373 816	240 875	240 875
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	329 850	329 850	197 708	197 708
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	43 966	43 966	43 167	43 167
TOTAL	373 816	373 816	240 875	240 875

Ci-dessous, taux de répartition des emplois et ressources 2023



EMPLOIS 2023

- 63% Missions sociales
- 17% Frais d'appel à la générosité
- 20% Fonctionnement et vie associative



RESSOURCES 2023

- 79% Dons
- 7% Cotisations
- 7% Legs
- 7% Autres recettes

BILAN 2023-2022 SIMPLIFIÉ

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISÉ	438 794	474 536	FONDS PROPRES	2 611 445	3 325 435
Immo. incorporelles (logiciels, sites, ...)	25 979	11 385	Fonds de dotation associatif	1 000 000	1 000 000
Immo. corporelles (matériels bureau & reprographique)	24 978	37 132	Report à nouveau	2 325 435	1 689 562
Biens reçus en leg destinés à être cédés	336 667	367 897	Résultat de l'exercice	-713 990	635 873
Immo. financières	51 170	58 122	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	371 792	411 965
ACTIF CIRCULANT	2 938 266	3 858 669	PROVISIONS (travaux & départs retraites)	172 039	196 707
Stocks (publications, marchandises & consommables)	378	1 484	DETTES	276 723	458 655
Créances (comptes de tiers)	153 888	136 841	Emprunts et dettes financières	0	0
Disponibilités	2 784 000	3 720 344	Fournisseurs	62 699	250 333
Placements	1 067 419	1 199 268	Organismes sociaux & Trésor public	214 024	208 322
Banques et caisses	1 716 581	2 521 076	Divers	0	0
RÉGULARISATION (charges constatées d'avance)	54 939	59 557	RÉGULARISATION (produits constatés d'avance)	0	0
TOTAL ACTIF	3 431 999	4 392 762	TOTAL PASSIF	3 431 999	4 392 762

ORIGINE DES RESSOURCES 2023

- **La générosité des membres.** Elle représente 86% des 2,8 millions € de ressources de l'ACAT-France. Qu'elles soient adhérentes ou sympathisantes, qu'elles paient une cotisation et/ou fassent un don, 25 500 personnes dont près de 4 295 cotisants, ont contribué à assurer l'indépendance financière de l'ACAT-France (don moyen 2023 : 78 € pour un total de 2,45 millions €).
- **Autres fonds privés.** En 2023, la Fondation ACAT a soutenu à hauteur de 80 000 € (versés à titre exceptionnel en 2024) pour la réalisation de 2 projets : Un recueil de témoignages de réfugiés à travers l'Europe : « *Au cœur de l'exil* », et le *Prix des droits humains Engel-du Tertre 2023 de la Fondation ACAT* qui, cette année, a été décerné à M. Prageeth Ekmaligoda, dessinateur et caricaturiste sri-lankais victime de disparition forcée, toujours porté disparu, et dont l'épouse est engagée pour la justice et la vérité au Sri Lanka. La Fondation ACAT grâce à la générosité de grands donateurs, soutient des projets d'associations qui placent l'être humain et la dignité au cœur de leurs actions. Créée en 2013, la Fondation ACAT est abritée par la Fondation du protestantisme.
- **Abonnements et ventes de publications.** Les recettes (1,7 %) proviennent des abonnements au Magazine *Humains* et de la vente de publications, elles s'élèvent à 51 064 €. Réalisées sans bénéfice, ces ventes n'ont pas pour objet d'apporter des ressources à l'association. En effet, au-delà des valeurs chrétiennes, laïques et humanistes que porte l'ONG ACAT-France, le magazine *Humains* vise à sensibiliser, informer un large lectorat, à partager enquêtes, rapports, articles et dossiers de fond, de présenter les plaidoyers qu'elle initie et mène en France comme à l'étranger, tout au long de l'année.

BÉNÉVOLAT 2023

L'action de l'ACAT-France repose aussi sur le bénévolat. L'association a pu évaluer de façon précise ces contributions à 374 K€ pour 2023.

EMPLOI DES RESSOURCES 2023

Au cours de l'exercice, l'ACAT-France a dépensé 3,5 millions €.

L'essentiel de nos charges (63%) a été directement consacré à la lutte contre la torture, la peine de mort et à la défense du droit d'asile, à la sensibilisation et à l'éducation aux droits de l'Homme.

2,23 millions € sont ainsi dédiés à nos missions sociales : actions de plaidoyer, missions d'enquête à l'étranger, publication de rapports, mobilisation de la société civile et des membres de l'ONG, etc.

- **En 2023, l'ACAT-France emploie 23 salariés ETP** (échelle des salaires de 1 à 2,5). Le total annuel brut des 3 salaires les plus élevés a été de 193 897 € bruts.
- **Les frais de collecte** (601 798 €) représentent 17% des emplois. Ces opérations de recherche de fonds ont permis de collecter 2,45 millions € de dons et legs en 2023.
- **Les frais de fonctionnement** représentent 20% des dépenses (715 645 €). Ils sont pour l'essentiel constitués des salaires et charges des personnels, des services supports du Secrétariat national, siège de l'ACAT-France qui assurent l'administration, la gestion sociale, juridique et financière de l'association (Direction générale, compta, services généraux) ; Les unités de Plaidoyer, Communication institutionnelle, community management, et Vie militante assurent les plaidoyers, les actions de mobilisation, de

EMPLOI DES RESSOURCES 2023 (suite)

sensibilisation et d'éducation aux Droits de l'Homme, et enfin, la vie démocratique de l'association incarnée par la Gouvernance élue telle que définie par les statuts et le règlement intérieur. Des moyens techniques, financiers et humains qui reposent intégralement sur la générosité de ses bénévoles et de ses donateurs, et par conséquent sur le travail des trois personnes de son Département Collecte.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Les comptes de l'ACAT-France sont certifiés par un Commissaire aux comptes. Elle se soumet également au contrôle du Comité de la charte du *Don en confiance* qui vérifie que les fonds collectés sont utilisés conformément à la mission sociale et au mandat de l'association.

Fin 2021, l'ACAT-France a obtenu le **renouvellement de son label *Don en confiance* pour 2022-2024.**

LA POLITIQUE DE RÉSERVE

Elle est définie suivant des objectifs essentiels :

- Prévenir le risque d'ordre social, juridique, financier, humain
- Assurer des charges futures et certaines : indemnités de départ à la retraite ; indemnités possiblement dues à l'issue d'un litige ; des mises en conformité réglementaire d'ordre légal, fiscal, social, technique, réponde aux exigences liées à son statut d'ARUP (Association Reconnue d'Utilité Publique)
- Supporter financièrement des chantiers stratégiques permettant de répondre aux évolutions technologiques
- Garantir la sécurité de l'association et de ses membres face à des situations exceptionnelles : crise grave d'ordre économique, sanitaire, social
- Financer un projet à même d'optimiser sa visibilité
- Investir dans des chantiers visant à assurer la pérennisation et la stabilité de l'association.

Sur l'exercice 2023 :

- 1- Renouvellement d'une réserve pouvant permettre en cas de crise économique et sociale grave, susceptible d'obliger l'association à envisager un plan social, d'avoir une autonomie de fonctionnement de 6 mois. Lui laissant le temps nécessaire à une adaptation managériale et budgétaire, sans engager des crédits, et ainsi de sauvegarder les emplois.
- 2- Réserve pour le règlement d'indemnités pouvant être dues à l'issue d'un litige en cours, et d'indemnités de départ.
- 3- En 2023, une partie de ses réserves a été affectée à la célébration de son cinquantième de l'ACAT-France qui se déroulera en 2024 : un événement qui constitue une opportunité de développer sa notoriété et sa visibilité, d'organiser des événements qui seront actés et publiés, de réaliser des supports pérennes en lien avec les plaidoyers menés par l'ONG, à créer de nouveaux outils et supports de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'Homme, adaptés au digital.

L'intégralité de nos comptes (bilans, comptes d'exploitation, rapports financiers) est consultable sur :

www.acatfrance.fr/rapports-financiers

AGISSEZ AVEC NOUS !

DIFFUSEZ CHAQUE MOIS NOTRE PÉTITION « L'APPEL DU MOIS », EN SOUTIEN À UNE VICTIME

Contactez Franck Hurel : franck.hurel@acatfrance.fr ou au 01 40 40 71 20

RETROUVEZ NOS CAMPAGNES SUR www.acatfrance.fr/agir

SUIVEZ NOS ACTIONS CULTURELLES

Catalogue disponible sur www.acatfrance.fr/culture

RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER

Une fois par mois, l'essentiel de nos actions et de l'actu des droits humains et des propositions d'actions ! Inscrivez-vous sur le site www.acatfrance.fr/newsletter

ALLEZ SUR NOTRE SITE INTERNET

Le site institutionnel de l'ACAT-France www.acatfrance.fr répertorie toutes les informations utiles aux actions entreprises : appels hebdomadaires à mobilisation, publications, communiqués de presse, et articles d'actualité.

ADHÉREZ

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/adhesion>

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT

La générosité de femmes et d'hommes de conviction assure l'essentiel des ressources financières indispensables pour l'ACAT-France, car cette indépendance financière garantit son indépendance d'action.

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/don>



INFORMEZ-VOUS !

DÉCOUVREZ HUMAINS SUR

www.acatfrance.fr/notre-magazine

LE MAGAZINE CHRÉTIEN DES DROITS DE L'HOMME

Il décrypte l'actualité, analyse en profondeur les grands thèmes liés aux droits humains, donne la parole aux victimes et à ceux qui les défendent.

Humains est un espace de réflexion et d'action, c'est un outil de veille, de décryptage et d'engagement.

ABONNEZ-VOUS SUR

<https://jesoutiens.acatfrance.fr/abonnement>

4 numéros par an - 12 € la première année, puis l'abonnement passe à 28 € les années suivantes.



ABONNEMENT POUR 1 AN 12 €

Dans chaque numéro, un dossier thématique

Des articles de fond pour cogiter et s'engager

Des articles pratiques pour agir

Des ressources pédagogiques à partager

**CE N'EST PAS
DE VOTRE FAUTE
SI LA TORTURE EXISTE,**

**MAIS SI ELLE RECULE
C'EST GRÂCE À VOUS.**

MERCI !

www.acatfrance.fr

 ACAT France

 @ACAT_France

 acat_france

 ACAT



Ne pas jeter sur la voie publique